

Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Le calcul d'un certain nombre d'indicateurs nécessite la connaissance de différents volumes définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 :

V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)

V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)

V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)

V4 ou volume mis en distribution ($V1+V2 - V3$)

V5 ou pertes ($V4 - V6$)

V6 ou volume consommé autorisé ($V7+ V8+ V9$)

V7 ou volume comptabilisé (Il s'agit de la somme des volumes comptabilisés domestiques et non domestiques. Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)

V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

V9 ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)

